

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE****Séance du 27 mars 2017**

Le 27 mars 2017 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Patrick ARNOUX ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Maurice CAPEL ; Pierre COULOMB ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Bruno FOTI ; Julie GABRIEL ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Danièle GIRAUD ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Joëlle MELIN ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Pierre MINGAUD ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Christiane PETETIN ; Serge PEROTTINO ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Giovanni SCHIPANI ; Madeleine VAICBOURDT.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick PIN représenté par Sylvie FANEGO
Daniel FONTAINE représenté par Dominique HONETZY
Hélène TRIC représenté par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI
Hélène LUNETTA représentée par Monique RAVEL
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI
Geneviève MORFIN représentée par Giovanni SCHIPANI
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO
Denis GRANDJEAN représenté par Muriel HENRY
Christophe SZABO DE EDELENYI représenté par Alain BOUTBOUL
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Danielle MENET
Laurent COLOMBANI représenté par Alain GREGOIRE

CT4/270317/19**Sur le rapport de Gérard GAZAY****Convention de partenariat avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône relative à la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics du Département**

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône s'engage à utiliser le levier de la commande publique en faveur de l'insertion de publics éloignés de l'emploi, dans le cadre d'une convention de partenariat qui va permettre, grâce à la commande publique du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône de générer des heures de travail réservées à un public en parcours d'insertion.

En effet, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône mène, dans le cadre du développement durable, une politique de promotion des achats éco et socio responsables, qui se traduit, notamment par une volonté de développement des clauses sociales dans les marchés publics, qui constitue une opportunité d'insertion professionnelle pour des publics en difficulté.

À cette fin, le Conseil Départemental a répertorié au sein des Territoires du Pays d'Aix, du Pays d'Aubagne et de l'Étoile et du Pays de Martigues de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence des agents gestionnaires de clauses sociales, dits « facilitateurs » afin de faire le lien de façon cohérente entre l'acheteur public, représenté par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les entreprises titulaires et les personnes durablement éloignées du marché du travail.

La présente convention, n'entraîne pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence aucun engagement financier. Il s'agit de mobiliser le public demandeurs d'emploi et connaissant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle des 3 Territoires de la Métropole dotés de postes de facilitateurs, de manière à favoriser la construction de parcours d'insertion et l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

La signature de cette convention, conclue pour une période de 3 ans, constitue une possibilité supplémentaire pour les habitants des 3 Territoires concernés d'accéder à l'emploi et notamment pour les personnes en accompagnement renforcé.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 14 mars 2017.

Considérant

- L'intérêt métropolitain de ce partenariat.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

De donner un avis favorable à la convention de partenariat avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône relative à la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale dans les Marchés Publics du Département.

AVIS FAVORABLE
1 abstention : Joëlle MELIN



Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170327-CT4-270317-19-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017